

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 2423

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 9

#### ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	+5 000 000	0	+5 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	+5 000 000	0	+5 000 000	0
<b>SOLDE</b>	+5 000 000		+5 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principal opérateur chargé du tourisme, Atout France, est particulièrement affecté par la crise sanitaire. Alors que ses activités sont fortement ralenties, l'opérateur s'est vu confier un

redéploiement partiel de ses missions pour accompagner la reprise du secteur du tourisme et animer, en particulier, une campagne de communication pour redonner envie de visiter le pays.

Devant cette situation, le Gouvernement propose d'octroyer 5 millions d'euros de crédits supplémentaires à l'opérateur.

Conformément aux demandes portées par les amendements n°2419, 2176 et 1462, et afin que cette augmentation n'entraîne pas de réduction à due concurrence des crédits d'autres programmes de la mission, le présent amendement propose ainsi de doter de 5 millions d'euros de crédits supplémentaires le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », dont l'action 7 « Diplomatie économique et développement du tourisme » porte la subvention pour charge de service public de l'opérateur Atout France.